

Pensez à faire contrôler vos vaccinations

BCG

Sont soumis à la vaccination anti-tuberculeuse les assistantes maternelles, les puéricultrices et les personnes travaillant dans les écoles maternelles (art. R.3112-1 et R.3112-2 du code de Santé Publique).

DTPolio

Rappel tous les 10 ans (art. L.3111-4 du Code de Santé Publique).

HEPATITE B

Obligatoire pour les puéricultrices (art. L.3111-4 du code de Santé Publique) et recommandé pour les personnes ayant un risque professionnel évalué par le médecin du travail.

Comité de rédaction :
C.I.H.L. 235, rue des Sables de Sary
45774 Saran cedex
www.cihl45.com
cihl.services@cihl45.com



Membres de l'APST

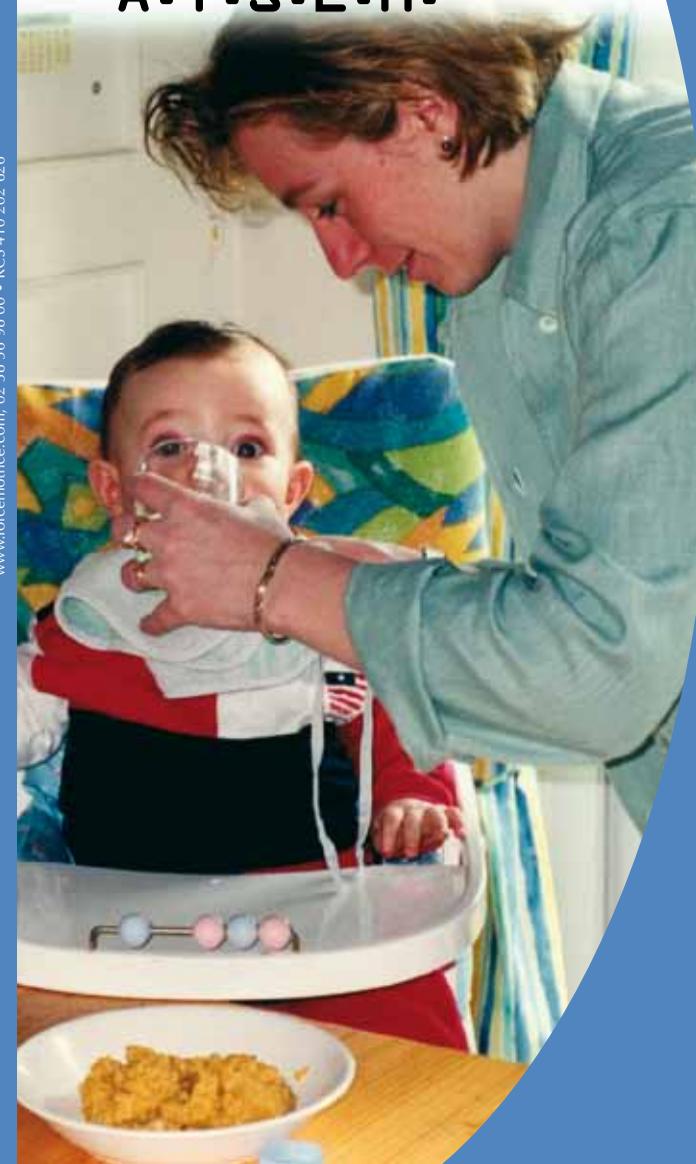


Cachet du médecin diffuseur et adresse

Date de mise à jour : 01/03/2013

UNE PROFESSION

Assistante maternelle puéricultrice A.T.S.E.M.



www.forcemotrice.com, 02 38 56 98 00 • RCS 410 202 626

Ce que vous devez faire

SYSTÉMATIQUEMENT

⇒ Avoir une bonne hygiène corporelle

⇒ Porter des vêtements propres

⇒ Vous laver régulièrement les mains

COMMENT ?

⇒ Au-dessus d'un lavabo en utilisant une brosse à ongles pas trop dure et propre (la brosse à ongles doit être **désinfectée** quotidiennement à l'eau javéalisée).

⇒ Le savonnage s'effectue pendant au moins 20 secondes et le rinçage doit durer plus de 10 secondes.

⇒ Le séchage se fait avec un **essuie-mains à usage unique**.

⇒ Le robinet est fermé avec le papier essuie-mains après utilisation.

QUAND ?

Avant

- De vous occuper des enfants
- De manipuler des denrées alimentaires
- D'aller aux toilettes

Après

- Être allée aux toilettes
- Avoir éternué, toussé
- Vous être mouchée (avec un mouchoir à usage unique)
- Avoir mouché un enfant
- Avoir changé un enfant

⇒ Porter des gants pour donner des soins médicaux (blessures, saignements de nez...)

En cas d'exposition accidentelle au sang par projection ou contact sur une peau lésée

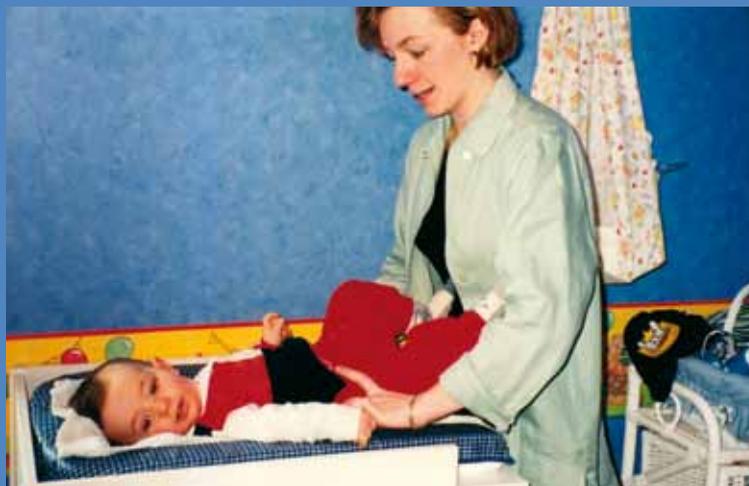
- Nettoyer la peau et désinfecter à l'alcool à 70°

En cas de projection de sang sur une muqueuse (œil, bouche)

- Rincer abondamment à l'eau

Nettoyer les surfaces souillées par le sang avec de l'eau de javel

NE PAS FUMER EN PRÉSENCE DES ENFANTS



Que faire en cas de maladie ou de petit accident

⇒ Rhinopharyngite (rhume) ou infection pulmonaire (toux)

Porter un masque et consulter votre médecin traitant qui vous prescrira un traitement et peut-être un arrêt de travail.

⇒ Furoncle, panaris, plaie ou coupure infectée, acné importante, eczéma infecté, impétigo, angine blanche, toutes maladies infectieuses

Vous devez impérativement consulter votre médecin pour avoir un traitement. Dans certains cas l'arrêt de travail est **obligatoire**.

⇒ Petite coupure ou plaie non infectée

Il faut porter **un pansement étanche** ou un pansement simple avec **un gant étanche**.

⇒ Diarrhées, vomissements, gastro-entérites

Consultez votre médecin traitant pour bilan et traitement. L'arrêt de travail peut être nécessaire. En cas de **diarrhée**, le lavage soigneux des mains est **impératif**.